

LE PUBLICISTE.

Septidi 17 Pluviôse, an VI.

(Lundi 5 Février 1798).



Reconnaissance de la république cisalpine par le roi de Naples. — Fête célébrée à Bologne en l'honneur de deux martyrs de la tyrannie papale. — Célébration de l'anniversaire de la naissance de M. Fox. — Toasts qui ont été portés dans cette réunion patriotique. — Entrée des troupes françaises dans le pays de Vaud. — Discours prononcé par Southonax pour sa justification.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 25 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Naples, le 6 janvier.

Notre cour ayant reçu une communication officielle du traité de paix de Campo-Formio, tant de la part de l'empereur que de la république française, a reconnu la république cisalpine, & a nommé pour son ministre plénipotentiaire à Milan, D. Micheroux, qui l'année dernière remplissoit les mêmes fonctions auprès de la république de Venise.

De Rome, le 8 janvier.

Le 4, il arriva un courrier de Naples, avec des dépêches pour M. le bailli Pignatelli, ministre de S. M. S. Il se rendit aussitôt à l'audience de S. S. avec laquelle il eut une longue conférence; à la suite de cette conférence, il y eut congrégation de cardinaux.

Un édit, qui vient d'être publié, défend de molester aucun étranger, soit par des faits, soit par des écrits, ou de manquer de respect à la troupe de ligne ou civique, sous peine de la vie ou d'autres peines portées par les édits précédens. Un autre édit défend les spectacles & les mascarades pendant le carnaval prochain, & invite le peuple à recourir au très-haut par des prières dans les circonstances présentes.

Le général Canclaux n'a séjourné que deux jours à Rome.

Plusieurs personnes illustres sont partis de Rome: de ce nombre est l'archevêque de Séville, qui a pris la route de France.

De Bologne, le 15 janvier.

On représente ici, avec le plus grand succès, le drame intitulé *Fénélon ou les Religieuses de Cambrai*. L'original n'a rien perdu dans la traduction du citoyen Salfi. Ce spectacle attire un nombreux concours.

La proposition de venger la mémoire de Zamboni & de Rolandis, victimes de la tyrannie papale, fut faite dans notre cercle constitutionnel par les citoyens Argellati & Garazzetti. Les autorités constituées s'empres-

serent de l'adopter, & ordonnerent la fête, qui eut lieu hier avec beaucoup de pompe & de solennité. Louis Zamboni & Jean de Rolandis ont péri l'un sur un échafaud, & l'autre étranglé dans les prisons, pour avoir tenté de briser les fers de leur patrie. Leurs ossemens avoient été ensevelis dans le cimetière réservé aux criminels. Leurs têtes ont été déterrées & renfermées dans une urne. Un nombreux cortège, composé de plusieurs détachemens de garde nationale, de la plupart des membres des autorités constituées, d'un grand nombre de patriotes, & suivi d'une foule immense, accompagna l'urne depuis la Montagnola jusqu'à la place Républicaine. Là, sous l'arbre de la liberté, le citoyen Valeriani les loua comme deux martyrs, & finit par placer sur leur urne deux couronnes civiques au nom du peuple reconnaissant. Le cortège retourna ensuite, au milieu des chants patriotiques & des acclamations populaires, à la place de la Montagnola, où l'urne fut placée sur la colonne chargée ci-devant des attributs de la papauté.

De Venise, le 17 janvier.

Le général prince de Reuss est ici depuis avant-hier. La plus grande partie des troupes françaises qui étoient encore ici, est partie depuis deux jours: le reste part aujourd'hui, ainsi que le général. Cette nuit, il doit arriver des troupes autrichiennes; elles feront demain leur entrée solennelle. On prépare des fêtes pour leur réception. Le feldzeugmeister baron de Wallis fit hier son entrée à Tréviso.

Hier les Français brûlèrent la grande galère qui restoit devant la place Saint-Marc, & qui servoit autrefois de prison aux condamnés. Ils ont aussi exigé des acquéreurs de la carcasse d'un vaisseau de guerre de 74, qu'ils la misent en pièces. Il n'y a plus ici aucune trace de notre marine ni de notre arsenal.

On apprend de Ferrare, en date du 13, que les troupes cisalpines ont rétrogradé des états du pape, où elles avoient pénétré. On attribue cette marche momentanément rétrograde à la grande quantité de neige qui a rendu impraticable le passage de l'Apennin.

P R U S S E.

De Berlin, le 19 janvier.

Le roi continue de récompenser le mérite de ses sujets ou des étrangers nobles, par des avancements civils ou militaires, ainsi que par la décoration de ses ordres. Il n'y a pas de semaine qui ne soit marquée par de semblables promotions. M. l'envoyé d'Hanovre vient d'être créé chevalier du grand aigle rouge.

Le marquis de Parella , envoyé de Sardaigne , aura demain une audience du roi pour lui présenter ses nouvelles lettres de créance.

A N G L E T E R R E .

De Londres , le 29 janvier.

Lord Cardington, lord Crémorne, M. Dundas & lord Bridport, ont souscrit chacun pour 2000 liv. sterl., & MM. Rose pour 1000 liv. st. chacun.

M. Wickham, ci-devant notre ministre près les cantons helvétiques, est placé dans les bureaux du duc de Portland.

Samedi dernier, M. Dundas reçut des dépêches du général Ceyler, commandant en chef des forces britanniques, dans les isles sous le Vent. Cet officier mande, que tout le monde y jouit d'une santé parfaite, & que les hôpitaux sont à-peu-près vides. Il se proposoit de transférer à la Barbade son quartier-général, aussi-tôt après l'arrivée du renfort qu'il attend d'Angleterre, ce qui semble annoncer qu'il se dispose à des mesures offensives.

On fortifie Dungeness. Un camp nombreux sera formé avant peu, dans la partie orientale du comté de Sussex. Une grande quantité d'ouvriers est employée à porter des matériaux & à aplanner le terrain, pour élever des barrages & placer un parc d'artillerie à Ringmer. On doit en construire de semblables à Battle. On se hâte de réparer le vieux château, les fortifications de Sainte-Marie, l'une des isles de Sully.

A l'arrivée du dernier paquebot, on se disoit confidentiellement à Cuxhaven, que notre expédition contre les Philippines, sous le commandement de l'amiral Reynier, n'avoit point réussi.

Le jour anniversaire de la naissance de M. Fox a été célébré le 24 à la taverne de la *Couronne* & de l'*Ancre*, par une réunion brillante & nombreuse d'amis de la liberté. On comptoit plus de deux mille convives repartis dans les diverses salles. Le duc de Norfolk, premier pair d'Angleterre, remplissoit les fonctions de président. Le capitaine Morris, connu par ses talens lyriques, a chanté trois hymnes, dont un à la liberté. Voici les toasts qui ont été portés dans la grande salle :

- » A Charles James Fox.
 - » Redressement constitutionnel des injures faites au peuple.
 - » Réforme prompt & effective dans la représentation du peuple au parlement.
 - » Les principes originaires de la constitution britannique.
 - » Le peuple d'Irlande, & puissent les bienfaits de la loi & de la liberté lui être bientôt rendus !
 - » La cause de la liberté dans tout l'univers.
 - » Puisse la justice du gouvernement envers le peuple détourner la nécessité de la résistance du peuple contre le gouvernement !
 - » L'harmonie & l'humanité parmi tous les amis de la liberté.
 - » La paix entre la Grande-Bretagne & la république française.
 - » Le peuple d'Ecosse & la réforme de la justice criminelle.
 - » Point de réquisitions à un peuple libre.
 - » A la liberté de la presse ; & au jugement par juré ».
- Avant de se rasseoir, le duc de Norfolk a dit : Pour terminer dignement, souffrez que je vous invite à la santé de notre souverain.

« La majesté du peuple ».

L'enthousiasme, la cordialité & la joie ont régné pendant le repas.

Kidd Wake, ouvrier imprimeur, accusé d'avoir sifflé le roi, le 29 octobre dernier, lorsqu'il se rendoit à la chambre des pairs, vient d'être condamné à cinq ans de détention & de travail forcé dans la maison de correction de Gloucester ; à être mis au pilori, pendant une heure, un jour de marché, dans les trois premiers mois de son emprisonnement, & à demeurer en prison, lorsque son terme sera expiré, jusqu'à ce qu'il ait pu fournir une caution de mille guinées pour répondre de sa bonne conduite pendant les dix années subséquentes.

La semaine dernière, on arrêta plusieurs émigrés français dans divers endroits publics, où leur turbulence avoit excité des plaintes. Les juges de police, après les avoir interrogés, envoyèrent sept d'entr'eux à la maison de correction ; un petit nombre fut acquitté, & le reste admis à donner caution.

Nos papiers font monter à 3 ou 4 millions sterl. les propriétés anglaises qui sont à Hambourg.

Nous avons appris aujourd'hui la perte de la *Tribune*, frégate de 44. Elle a fait naufrage à l'entrée d'Halifax ; un seul officier & huit matelots ont été sauvés ; le reste de l'équipage a été englouti avec un grand nombre d'hommes qui se sont précipités dans les flots pour aller à leur secours.

Les papiers américains, en date du 22 décembre, nous apprennent que le gouvernement espagnol a mis un embargo sur tous les bâtimens neutres.

Le vice-amiral Thompsen, qui a mis à la voile de Plymouth, sera joint à la hauteur de ce port par cinq autres vaisseaux de ligne ; son escadre sera alors de treize vaisseaux de ligne & de six frégates. Sa station est devant Brest, où il sera joint incessamment par la grande flotte commandée par l'amiral Bridport, laquelle se prépare en ce moment à sortir.

Vingt-deux vaisseaux appartenant à Alexandrie, & dont la cargaison est évaluée à 300 mille dollars, ont été pris & envoyés en France par les corsaires.

Une petite escadre de trois vaisseaux a ordre de croiser le long des côtes de la Hollande ; elle sera incessamment renforcée de quatre autres bâtimens.

Deux grandes barques canonnières & un renfort de troupes ont été envoyés aux isles Saint-Marcou, pour les défendre des attaques de l'ennemi.

On vient de donner des ordres pour renforcer de plusieurs navires le convoi destiné à protéger le commerce des côtes depuis le détroit de Forth jusqu'à l'Hunter, & de l'Hunter jusqu'à l'embouchure de la Tamise. Cette mesure a sur-tout pour objet le commerce du charbon, attendu que les corsaires français & hollandais regardent les bâtimens chargés de cette marchandise comme leurs meilleures captures, vu la rareté des combustibles en Hollande, en Flandres, & même en France.

On attend de jour en jour le 48^e régiment, pour se réunir, dans le fort de Douvres, à la milice de Sussex. Les fonds consolidés étoient aujourd'hui à 47 $\frac{1}{8}$, 48 $\frac{1}{4}$.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 11 pluviôse.

Il y a une assez grande fermentation dans le Biisgaw

à les pays allemands qui avoisinent la Suisse. Les principes de liberté & d'égalité, réclamés avec succès par les paysans suisses, ont pénétré dans ces pays & y font de tels progrès, qu'on a cru nécessaire d'y faire marcher des troupes.

DE PARIS, le 16 pluviôse.

Différentes lettres d'Allemagne donnent à penser que, depuis trois mois, l'Angleterre travaille à déterminer les différens cabinets de l'Europe à offrir leur médiation en sa faveur, & à éloigner ainsi de ses côtes les dangers de la descente. C'est sur-tout à Vienne, à Berlin & à Peterbourg qu'elle fait jour tous les ressorts pour parvenir à ce but; & si on en croyoit les gazettes de Londres, le cabinet de Saint-James ne désespéreroit pas de faire faire, par ces trois cours, quelques essais, au moins en paroles, pour désarmer le courroux du gouvernement français. Mais le directoire a prouvé qu'il ne s'en laissoit point imposer par de vaines démonstrations. Et s'il se déterminoit jamais à renoncer à ses projets de vengeance & à accorder encore la paix à notre dernier ennemi, ce ne seroit pas parce qu'elle seroit sollicitée par des puissances étrangères, mais parce qu'elle seroit conseillée par l'intérêt du peuple français, & demandée par les anglois à des conditions plus raisonnables que celles qu'ils ont offertes jusqu'ici, & plus dignes d'une nation si puissante, que ses vœux sont, pour ainsi dire, des loix dans tout le continent.

— Poulthier vient de publier une réponse aux injures que lui adressent à présent quelques journalistes qu'il appelle *ultra-constitutionnels*. Il justifie les différences d'opinions qu'ils lui reprochent, par la différence des positions. Il croit que la division vient entr'eux & lui de ce qu'il aime beaucoup la constitution de 1795, & de ce qu'ils ne l'aiment pas assez. Il leur soupçonne toujours du penchant pour le code de 1793, parce qu'ils n'en ont jamais combattu les partisans, parce qu'ils montrent de l'humeur contre ceux qui les attaquent. Il leur déclare, au reste, qu'il est résolu de combattre toutes les propositions contraires à la constitution, & qu'il ne veut jamais devenir le complice de leurs projets *ultra-constitutionnels*.

— Huet, libraire, chez lequel on a saisi un ouvrage contre-révolutionnaire, intitulé : *L'Espion Français*, a été condamné à six mois de détention par le tribunal criminel du département de la Seine. Il a soutenu dans les débats qu'il ne connoissoit pas l'auteur de l'ouvrage.

— Les membres du tribunal de cassation ont arrêté de prendre trente actions dans l'emprunt d'Angleterre.

— On porte à vingt-sept, le nombre des cardinaux qui se sont enfuis de Rome avec le pape, & qui sont allés chercher un asyle sur les rochers de Malte.

— On annonce que les troupes françaises ont fait leur paisible entrée, le 9 pluviôse, dans le pays de Vaud. Elles n'y ont trouvé que des amis.

— M. le comte d'Aranda est mort en Arragon; dans sa 79^e année. La place de doyen du conseil d'état, dont il avoit conservé le titre, même dans sa disgrâce; a été aussitôt au prince de la Paix.

Tirage de la loterie nationale, du 16 pluviôse.

54. 79. 68. 60. 2.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.
Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 14 pluviôse.

Le conseil reçoit divers offrandes patriotiques.

Monnot a la parole; il dit que le ministre de l'intérieur ayant ordonné l'arrière du au directoire exécutif, les commissaires de la trésorerie ont pensé que cette ordonnance ne suffisoit pas, & qu'il falloit une loi: ils ont en conséquence consulté la commission des finances; elle a été d'avis à l'unanimité que l'ordonnance du ministre étoit insuffisante. Monnot propose donc au conseil de passer à l'ordre du jour. — Adopté.

Un membre demande que le conseil mette à l'ordre du jour, pour septidi de la décade prochaine, l'organisation des postes & messageries.

Pomme propose qu'on s'occupe aussi très-incessamment du code hypothécaire.

Ces deux propositions sont adoptées,

Labrousse fait sur les baux à cheptel un rapport dont le conseil ordonne l'impression.

L'ordre du jour appelle Sonthonax à la tribune.

Guillemardet représente que c'est au directoire que Sonthonax doit compte de sa conduite à Saint-Domingue; il rappelle les nombreux & volumineux rapports qui ont été faits sur cet objet à toutes les assemblées nationales. Les ont-ils éclairées? ont-elles connu la vérité? Non; mais chacun de ces rapports, en allumant les passions, a été un nouveau germe de divisions dans les colonies.

Eschasseriaux & Tallien pensent, qu'après les graves inculpations qui ont été dirigées contre Sonthonax, il est de la justice de l'entendre.

La parole lui est accordée.

Sonthonax trace le tableau de sa conduite à Saint-Domingue pendant sa dernière mission; de l'état où il a trouvé cette isle & de l'état où il l'a laissée. Il s'attache à prouver qu'on l'a représenté comme l'auteur de maux qu'il a vainement voulu empêcher; il accuse quelques hommes de couleur, particulièrement Villate & Rigaud; il rend compte de l'affaire des Cayes, où ce dernier faisoit impitoyablement fusiller les blancs, ainsi qu'un autre général de couleur, nommé Dufranc, qui en un jour en fit égorger quinze, parmi lesquels se trouva une femme de 75 ans; le sort des blancs étoit aussi affreux que celui des noirs sous l'ancien régime, sans que le sort de ces derniers fût adouci; leurs nouveaux maîtres n'étoient pas moins cruels que les anciens.

Rigaud vouloit empêcher l'établissement de la constitution; sa révolte éclata le jour où elle devoit être proclamée; de son autorité privée il empêcha les assemblées primaires, les autels de la patrie furent détruits, les arbres de la liberté arrachés; ces signes sacrés furent foulés aux pieds.

Sonthonax cite divers autres faits très-graves à la charge de Rigaud.

Il fit ce qu'il put pour mettre un terme à ces déastres, en faisant déporter en France ceux qui ne pouvoient plus rester, sans danger, dans les colonies. Le commerce, l'agriculture, furent par lui encouragés & refleurirent; le Cap fut rebâti; il s'y fait plus de commerce que dans aucun port d'une autre grande commune, enfin des prises nombreuses furent faites sur les anglais.

A l'égard de la prospérité de la culture, par les noirs

libres, Sonthonax invoque le témoignage de Barbé-Marbois, qui, dans son rapport sur le compte rendu par le ministre de la marine, a dit :

« Un régime nouveau, différent du passé, mais toujours exclusif, peut conserver les colonies à leurs métropoles avec une utilité à-peu-près égale à celle qu'elles en retiroient précédemment. La pompe à feu y existe déjà : d'autres machines plus simples vont s'y introduire. L'homme libre y saura conduire la charue que l'esclave n'a jamais pu, n'a jamais voulu manier. Les profits y seront d'abord moindres pour les propriétaires ; mais la terre fertile & libérale, le sol le plus fécond de l'Univers, y prodigent aux travaux des hommes, les plus magnifiques récompenses avec une étonnante profusion. Si les arts utiles de l'Europe sont une fois introduits dans les colonies, on ne peut calculer avec quelle rapidité ils en fertiliseront la restauration. Déjà il est reconnu que les affranchis, soit qu'ils se mettent aux gages de ceux dont ils ont été les esclaves, soit qu'ils deviennent copartageant dans les produits, ainsi que nos vigneron, peuvent travailler utilement pour le propriétaire & pour eux-mêmes, & que pour être maintenu l'ordre n'a pas besoin de la sévérité des châtimens. Le son de la cloche se fait entendre à des heures fixes, & appelle comme autrefois les nègres aux travaux ; mais pour les y animer, le bruit du fouet n'est pas nécessaire. L'épreuve est faite ; le succès n'est point douteux ».

Vous l'entendez, s'écrie Sonthonax après avoir lu ce passage du rapport de Barbé-Marbois, ce sont mes ennemis qui parlent ! c'est de leur bouche que sort cet honorable témoignage : l'homme qui me l'a rendu n'a jamais partagé mes opinions ; il a même blâmé mes opérations.

Sonthonax a rendu compte ensuite de son départ de la colonie, sur lequel on a tant fait circuler de bruits divers.

Je suis parti librement, dit-il, le 7 fructidor pour me rendre à mon poste ; je ne connoissois alors ni l'exclusion que Vaublanc avoit fait rendre contre moi, ni ma réintégration : depuis neuf mois j'avois résolu ce départ, & je ne l'avois différé que parce que mes collègues n'avoient pas le courage de rester dans la colonie sans moi ; ils l'avoient déclaré dans une séance dont le procès-verbal est à la commission des colonies.

Depuis, Toussaint-Louverture se livra à des trames dont il seroit incapable par lui-même, mais auxquels il s'est laissé entraîner par les perfides conseils des émigrés dont il est entouré depuis qu'il a commandé la Vendée américaine & servi pour l'Espagne sous Jean Français.

On profita du décret que Vaublanc & sa faction firent rendre pour me peindre à Louverture comme un homme prosaïque qu'il ne pouvoit trop se hâter de faire arrêter : aussi Vaublanc disoit-il dans le corps législatif : Que risquez-vous ? Toussaint-Louverture vous livrera Sonthonax pieds & poings liés.

Raimond incertain & lâche, uniquement occupé des sucreries, consentit à me livrer à Bourdon (de l'Oise) & à se déshonorer par un tel marché.

Ici l'orateur lit l'adresse qu'on lui fit écrire par Toussaint, pour l'engager à se rendre au corps législatif : elle jeta le plus grand trouble ; les noirs, les blancs,

les négocians étrangers, les capitaines des vaisseaux neutres, les autorités constituées, tous témoignèrent le plus vif chagrin de ce départ. Pour éviter des malheurs, Sonthonax se décida à partir en secret ; Raimond l'accompagna jusqu'au rivage, l'embrassa, le serra dans ses bras, l'arrosa de ses larmes.

Le perfide, s'écrie Sonthonax ! il m'embrassoit pour m'étouffer. Que les colons me haïssent, je devois m'y attendre : mais lui ! mais Raimond, homme de couleur, Raimond mon ami ! Je ne saurois me faire à ce degré de perversité ; je le livre à ses remords.

Sonthonax ajoute qu'on l'a accusé de vouloir l'indépendance des colonies : on cite en preuve une conversation entre Toussaint-Louverture & lui. Pour réponse, Sonthonax lit une lettre postérieure de 44 jours à l'époque de cette prétendue conversation, & où il dit formellement au ministre que le salut de la colonie exige qu'on y laisse Sonthonax au moins jusqu'à la paix. Ici, ajoute ce dernier, l'iniquité se ment à elle-même ; ou Louverture m'accuse d'un crime dont je suis innocent, ou si je suis coupable, il étoit mon complice. Si quelqu'un pouvoit être accusé de vouloir l'indépendance, ce seroit lui qui, presque toute sa vie, a joué le rôle d'un révolté.

Sonthonax présente quelques mesures à prendre pour les colonies ; elles consistent à être indulgens pour les gens égarés ; implacables pour le crime & sur-tout les assassins.

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à la commission des colonies.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen ROUSSEAU.

Séance du 16 pluviôse.

Brottier saisit l'anniversaire du jour où fut décrétée l'abolition de l'esclavage, pour voter, au nom des noirs, au nom des habitans de Saint-Domingue, au nom de tous les amis de l'humanité, des remerciemens aux fondateurs de la république, qui ont su rendre à ses droits & à sa dignité, une partie si nombreuse & si intéressante de l'espèce humaine. Il donne des éloges au général noir Toussaint-Louverture, dont les vertus & la fidélité républicaines plaident en faveur de ses frères ; il fait sentir combien il importe au rétablissement de l'ordre, à celui de la culture, à l'affermissement de l'égalité & de la liberté dans les colonies, qu'on permette enfin de retourner dans ces contrées si long-tems désolées, à des colons qui ont eu des torts, peut-être excusables aux yeux de ceux qui savent combien les préjugés étoient imposans dans un pays où ils avoient pour eux la toute puissance de la force qui, seule, auroit pu les détruire ; torts qui sont, au surplus ; bien réparés par les maux & les pertes qu'ont éprouvés ceux à qui l'ont doit ces reproches. Les colons dont je parle, ajoute-t-il, ont d'ailleurs toujours été fideles à la république.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours.

Il approuve, sur le rapport de Poisson, une résolution du 11 nivôse, qui crée une imposition supplémentaire pour fournir à l'entretien des réverbères & pompes à feu dans la commune de Lyon.

A. FRANÇOIS.